



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale
des territoires et de la mer

Quimper, le 10 janvier 2018

Canal de Nantes à Brest (section finistérienne) AVIS À LA BATELLERIE

n° 2018 - 01 du 10 janvier 2018

Pris en application de l'article 40 de l'arrêté préfectoral n° 2014239-0001 du 27 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation et portant dispositions diverses sur le canal de Nantes à Brest, section finistérienne, comprise entre l'écluse n° 192 de Goariva et la limite transversale de la mer à Rosnoën.

Sur la section aval de Châteaulin : section fluvio-maritime
 amont de Châteaulin : section fluviale canalisée

MOTIVATION DE L'AVIS À LA BATELLERIE

Le niveau d'eau du bief de Le Guillec est abaissé pour une durée d'un mois en raison de travaux d'entretien entrepris par le SMATAH.

**La navigation est interdite sur le bief de Le Guillec,
en amont de l'écluse n° 231, jusqu'au 10 février 2018.**

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
la chef du pôle littoral et affaires maritimes de Brest

Jacqueline DEJARDIN

EN CAS DE BESOIN, LE SERVICE À CONTACTER EST LE SUIVANT

- Aval de Châteaulin : Écluse de Guily Glaz, tél : 02 98 86 03 21
- Amont de Châteaulin SMATAH, tél : 02 98 73 40 31